

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL174

présenté par

Mme Regol, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Duplessy et M. Iordanoff

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, substituer à la date :

« 31 décembre 2028 »

la date :

« 1^{er} juillet 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à réduire la durée de l'expérimentation, en la faisant se terminer au 1er juillet 2026 contre le 31 décembre 2028 proposé par la rédaction actuelle.